

L'an deux mille treize et le Sept Juin à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Etienne LABARDIN, Maire.

La convocation était du 31 Mai 2013.

Présents : Robert CARASCO, Sendrine DUCOS, Alain LABARBE, Magali LABARCHEDE, Josiane LAFARGUE, Eric PECONDON, Dominique NARBEBURU, Jeany PIZZINATO

Excusés: Nathalie DARGUENCE, Bruno DREUMONT,

Secrétaire de séance : Sendrine DUCOS.

Après lecture, le procès verbal de la réunion du 05 Avril 2013 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- TRAVAUX EGLISE :

Monsieur Le Maire fait le point sur les travaux des vitraux de l'Eglise. Ces derniers ont débuté pour trois vitraux, l'Atelier du vitrail a fait parvenir en Mairie des clichés des différentes étapes. Le Maire présente ces photos aux conseillers et les informe qu'elles sont disponibles sur le site de la commune. La totalité des travaux sera réalisée sur l'exercice, il convient d'inscrire le solde du programme au budget 2013. Monsieur Le Maire, informe le Conseil qu'il souhaite, comme il l'avait annoncé lors d'une précédente réunion, apporter une contribution volontaire de 2 000.00 € pour la rénovation de l'Oculus.

-002- COMICE AGRICOLE :

Monsieur le Maire aborde le Comice et donne le programme de la journée du 20 Juillet 2013 A ce jour différents concours ont été organisés : taille de vigne, épamprage, bucheronnage. Il est demandé aux communes de faire appel aux spécificités locales. M. TILLOS va exposer la machine à affûter les piquets et éventuellement le tractopelle.

La Mairie a listé les personnes qui remplissent les conditions pour y être invitées. Les retraités agricoles, hors critères, ont également été mentionnés ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal, ces invitations seront à la charge de la commune, mais il semble que le comité organisateur, suite à notre liste, envisage de prendre en charge les retraités agricoles non retenus à ce jour.

Une des animations est la présentation d'un char décoré par commune. Le Maire indique que la commune de SILLAS veut bien faire un char en commun avec COURS LES BAINS. Il est décidé que pour la partie qui nous concerne le logo de la commune pourrait être réalisé.

Au niveau financier la commune avait, lors de la précédente édition, octroyé une subvention exceptionnelle, le Conseil décide de reconduire ce geste et d'inscrire 100 €. Des lots seront également fournis en nature de bouteilles de vin produit sur la commune et également une coupe.

-003- DECISION MODIFICATIVE BUDGET n°1/2013 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal 2013. Ceci afin de prendre en compte au niveau des Recettes les dernières notifications de dotations reçues soit la Dotation de Solidarité Rurale, la contribution volontaire de Monsieur le Maire pour aider à Financer le vitrail pour l'oculus situé dans le clocher et au niveau des Dépenses il convient d'inscrire le solde des travaux de l'opération des Vitraux de l'Eglise, une subvention exceptionnelle au Comice du Bazadais et le solde sur des travaux d'entretien des bâtiments.

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de modifier le budget 2013 de la façon suivante :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Recettes :

Cpte 74121 : Dotation de Solidarité Rurale : + 5 464.00

Cpte 7713 : Libéralités Reçues : + 2 000.00

Dépenses :

Cpte 61522 : Entretien des Bâtiments : + 3 864.00

Cpte 6574 : Subvention Comice Agricole : + 100.00

Cpte 023 : Virement à la section d'Investissement : + 3 500.00

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes

Cpte 021 : Virement de la section de Fonctionnement : + 3 500.00

Opération 42 : EGLISE

Dépenses:

Cpte 231: Immobilisations en cours : + 3 500.00

004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la fusion avec la Communauté du Bazadais sera effective au 1^{er} Janvier 2014. Il fait état d'un courrier co-signé par le Maire de Captieux et plusieurs élus de ce canton qui demandent à aller directement vers la grande communauté de communes avec LANGON, ce courrier a été remis lors du dernier Conseil Communautaire de GISCOS.

Convention Entretien Chemin :

La communauté propose aux communes une convention pour l'entretien de la voirie communale, par l'agent et le matériel communautaire, la commune a déjà signé cette convention qui est toujours valide, mais pour l'heure nous n'avons pas fait appel au service.

-005- URBANISME :

Demande C.U. LAGARDERE :

Monsieur Le Maire expose au Conseil que Monsieur LAGARDERE Jacques, domicilié lieu-dit Miqueu a déposé une demande de certificat d'urbanisme opérationnel pour construire une habitation sur un terrain situé en limite de Zone U, lieu-dit Miqueu, sur la route de Ste-Croix. A ce jour, ce terrain n'est pas desservi en électricité. La réglementation permet à la commune, sous couvert de l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme, de demander au pétitionnaire de prendre en charge financièrement le raccordement au réseau électrique. Le Conseil après délibération souhaite appliquer cet article pour ne pas créer de précédent et de plus par le passé des raccordements similaires ont déjà été pris en charge par les demandeurs.

Sécheresse Hiver 2012:

La préfecture vient de faire parvenir en Mairie les documents pour une éventuelle demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse hivernale 2012. Il s'avère qu'un habitant est venu en Mairie, le jour de la réception de ce document pour voir si la commune était reconnue à ce titre. Le Conseil est Favorable pour effectuer cette démarche.

QUESTIONS DIVERSES :

Traversée du Bourg : Le centre routier départemental va réaliser la réfection de la chaussée située dans l'agglomération. Le rabotage est prévu pour la semaine prochaine. Le Maire a demandé qu'un panneau rappel de limitation de vitesse soit posé dans le bourg.

Naissance : Le Maire fait part de la naissance de Tyfeune GARNIER, un cadeau lui sera remis au nom de la commune ; les adjointes habituées de la démarche sont chargées de la suite à donner.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 20